CONDITIONS CONTRACTUELLES
POUR LA PARENTHESE NOMADE

Mana'o propose un service de Travel coach (organisateur de voyage) permettant une aide à l'organisation de séjour. La Parenthèse Nomade désigne l'organisation d'un séjour destiné à proposer un voyage pour des femmes ne souhaitant pas voyager seules.

1. Objet

Les présentes conditions contractuelles régissent les relations entre Mana'o, dont le siège social est situé à Beaulieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Société sous le numéro de SIRET 849 293 253 et toute personne physique souscrivant aux prestations de service pour La Parenthèse Nomade.

2. Réservation d'un week-end Parenthèse Nomade

2.1 L'offre

La Parenthèse Nomade est décrite le site www.mana-o.fr relative au séjour constitue l'offre. L'offre est réservée aux femmes.

Activités sportives : Mana'o attire l'attention du client sur la nécessité avant l'inscription au séjour, de son aptitude à en bénéficier en prenant toutes les précautions que son état de santé impose, de sorte que la responsabilité de Mana'o ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident, ou bien si le Client ne pouvait finalement pas participer à l'activité.

2.2 Réservation

Toute information relative au séjour réservé s'effectue par courrier électronique, le client devra communiquer, lors de son inscription, une adresse électronique et consulter régulièrement sa boîte mail.

Le client doit informer Mana'o, par écrit lors de la réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le bon déroulement du séjour (régime alimentaire spécifique, allergie ou toute autre information…).

L'inscription au séjour ne sera effective qu'après confirmation de l'inscription de la part de Mana'o. Cette confirmation sera adressée au client sur l'adresse mail que ce dernier aura communiqué.

En effet, les séjours proposés sont soumis à un nombre minimum de participantes, indiqué dans le descriptif du séjour.

La confirmation est faite au plus tard un mois avant le début du séjour.

Si le nombre minimum de participantes est atteint au moment de l'inscription, cette dernière est définitive.

Si le nombre minimum de participantes n'est pas atteint au moment de l'inscription, la demande est mise en attente jusqu'au moment où le nombre minimal requis sera atteint, au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Pendant cette période, le Client ne peut pas se rétracter.

Si le nombre minimum de participantes n'est pas atteint 1 mois avant le début du séjour, la somme payée par le client en guise d'acompte lui sera alors intégralement remboursée sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité.

3. Le prix

Le prix mentionné sur le site www.mana-o.fr pour un séjour est forfaitaire et ne comprend pas :

- Le transport pour arriver dans le pays
- La taxe de séjour
- Les repas (sauf exceptions mentionnées au programme)
- Et les options mentionnées au programme

- L’assurance

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

4. Modalités de paiement

4.1 Paiement

Le règlement du séjour se fait par virement bancaire. Lors de l’inscription, un acompte de 30% est demandé. Le solde devra être réglé au plus tard 1 mois avant le séjour.

4.2 Défaut de paiement

Le non-paiement du séjour à l'échéance autorisera Mana’o à considérer le séjour comme annulé du fait du client et en conséquence à ne pas rembourser les 30% d'acompte versé.

5. Modification ou annulation par le client

Toute demande du client visant à la modification ou l’annulation de sa réservation devra être adressée par mail à l’adresse suivante : lydia.bucci@mana-o.fr

Toute modification est soumise à l’accord de Mana’o et aux disponibilités existantes. En cas d’impossibilité d’apporter la modification souhaitée, le contrat initial restera alors applicable.

Toute modification de réservation non validée par Mana’o (nombre de participantes …) ne pourra entraîner un remboursement et ce, avant, pendant et après le séjour.

Toute activité prévue dans le programme et non consommée (pour des raisons personnelles ou médicales) sera définitivement perdue.

5.1 Frais en cas d’annulation

Le client peut à tout moment décider d’annuler son séjour. Le client doit notifier cette annulation par écrit.

Si l’annulation à lieu plus de 2 mois avant le séjour, l’acompte est intégralement remboursé. Si l’annulation à lieu moins de 2 mois avant le départ, le montant de l’acompte ne sera pas remboursé.

5.2 Interruption du séjour par le client

Tout séjour interrompu ou abrégé quelle qu’en soit la cause, hors cas de la force majeure ne donnera lieu à aucun remboursement.

6. Litiges

En cas de litige entre le client et Mana’o, ceux-ci s’efforceront de le résoudre à l’amiable. Le Client adressera une réclamation écrite.

Les dispositions des présentes conditions sont soumises à la loi française et aux juridictions françaises.